

Delphine Marignan-Pommier  
14 rue Valère Haegeman  
78270 Malemort du Comtat

Bonnières, le 4 mai 2017

Monsieur le commissaire enquêteur  
Enquête publique portant la révision du  
PLU et le zonage d'assainissement de  
Malemort du Comtat.

Recommandé AR

Copie M le maire de Malemort du Comtat

Monsieur,

Propriétaire des parcelles cadastrées D1615, C35 et C1465 dans le secteur du Touve, je conteste formellement la volonté de changer, dans le cadre de la révision du PLU, ces terrains actuellement en zone UC pour une zone à urbaniser 1UAb qui ne me permettrait plus d'en disposer dans les mêmes conditions et leur ferait perdre leur valeur vénale.

*« Les constructions autorisées dans la zone 1AU ne pourront l'être qu'à la condition qu'elles se réalisent sous la forme d'une seule opération portant sur l'intégralité de la zone et qu'elle ne remette pas en cause le principe d'organisation défini dans l'orientation d'aménagement et de programmation. »*

*La zone 1AUb devra s'aménager de manière à ce que l'aménagement porte sur un ensemble foncier permettant de disposer de tous les équipements nécessaires à la desserte. Toute opération d'aménagement d'ensemble devra observer une superficie minimale de 9 000 m<sup>2</sup>. »*

**Je souhaite que ces parcelles D1615, C35 et C1465 restent dans la zone UC qu'elles jouxtent.**

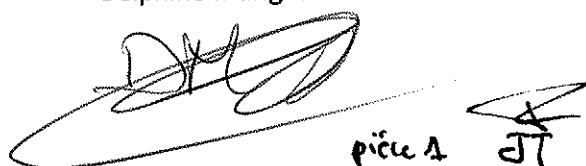
En effet,

- La zone 1UA impose des conditions de constructibilité qui m'interdisent tout projet sur ces parcelles, sauf à les vendre à un promoteur. A ce propos, je suis démarchée depuis plusieurs mois par une société se présentant comme venant de la part de la mairie. Je ne souhaite en aucun cas vendre mon patrimoine ni le voir perdre sa valeur.
- Mes terrains sont desservis par des voiries existantes et ne nécessitent donc pas la création de voirie nouvelle, ils sont dans la zone desservie par l'assainissement collectif actuel, ils n'ont rien à faire dans une telle zone.
- Etant donné que je refuse catégoriquement de vendre mon patrimoine, le maintien dans cette zone de mes parcelles conduirait à un échec du projet global.
- Je souhaite pourvoir disposer de ma propriété pour y réaliser un projet de construction à dimension humaine avec une urbanisation équilibrée, gardant les murets anciens et talus existants et laissant la plus grande place à la végétation, dans le respect de la zone UC, un projet qui respecte l'environnement et ne surcharge pas excessivement les réseaux et voiries actuelles comme les projets envisagés le font.

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de ma position et vous précise que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour m'opposer à ce changement de zone.

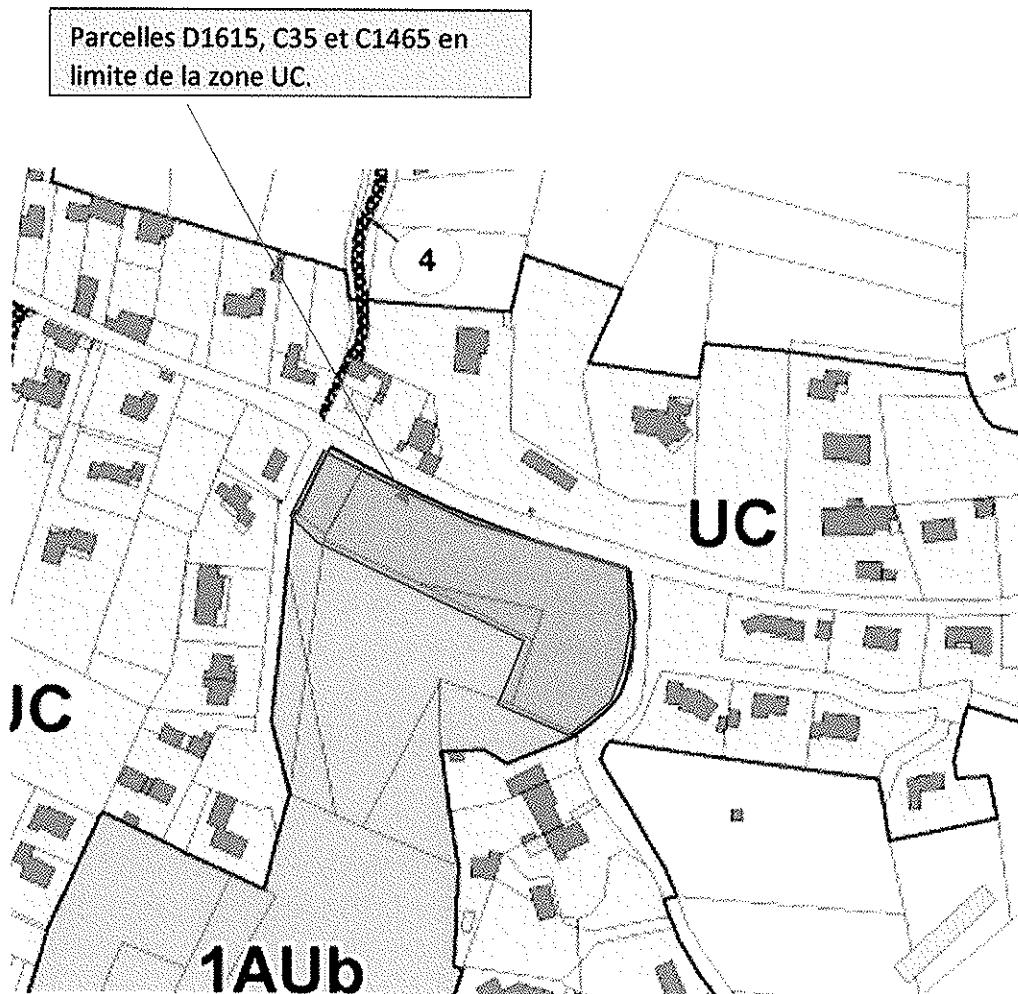
Cordialement

Delphine Marignan Pommier

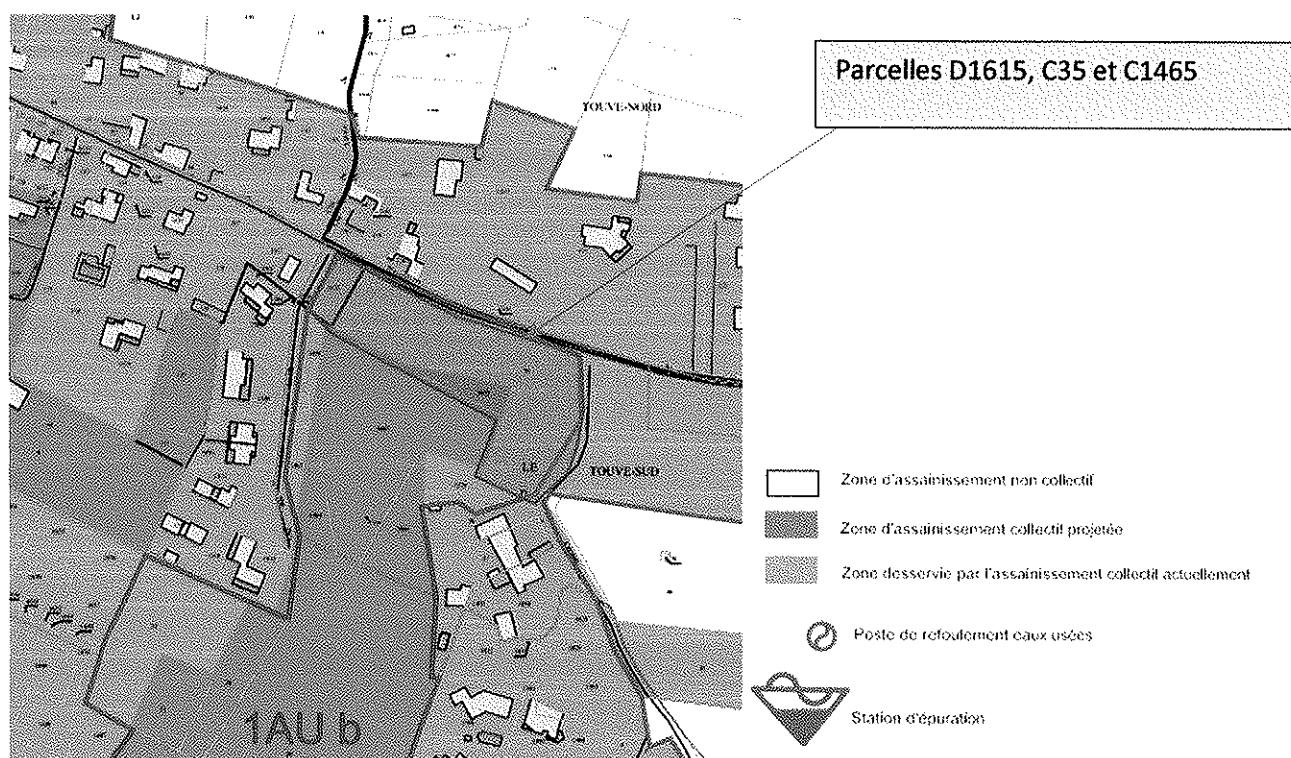


piece 1 JT

Plan de zonage :



Plan de zonage d'assainissement



pièce 2 JP